GT ÉVOLUTION DES RÈGLES V8 DU 12/02/2015

- **Ordre du jour proposé par RTE**
  - Prix de règlement des écarts : dual / single price
  - Reversement du compte ajustements /écarts
  - Flux financiers Balancing
    - Énergie de réglage primaire et secondaire
    - Mutualisation des déséquilibres RSFP (IGCC)
    - Financiarisation des rattrapages entre GRT
    - Impact financier de la mise en commun de produits standards dans des Common Merit Order Lists

- **EDF demande à disposer d'un calendrier des réunions de concertation et des consultations à venir pour pouvoir instruire ces sujets complexes**

PRIX DE RÈGLEMENT DES ECARTS : DUAL/SINGLE PRICE

- **Lors du GT du 21/01, RTE a évoqué le besoin d'une uniformisation des mécanismes**
  - Pour EDF, le périmètre d'harmonisation requis par le code reste à préciser (cf art 21, 60, 61)

- **Plusieurs pays sont passés (ou vont passer) du Dual Price au Single Price (ex : Belgique, GB)**
  - Demande de disposer de la part de RTE de benchmarks (raisons qui ont conduit à ces changements, REX, …) (les présentations ENTSOE sont uniquement un état des lieux comparatif)
  - Quels éléments sont transposables au fonctionnement du système français ?

→**Besoin d'étudier précisément les conséquences directes et indirectes du Single Price**
(…/…)

PRIX DE RÈGLEMENT DES ECARTS : DUAL/SINGLE PRICE

- **Quelles incitations pour les acteurs ? A priori, le Single Price incite les acteurs à équilibrer le système (et non plus leur périmètre)**
  - Situations à contre-tendance rémunérées (et non plus neutres) pour les RE
  - Quelles informations et quels leviers d'action pour les RE ?
- **Compatibilité avec les pratiques d'exploitation du GRT : il semble qu'il y ait un lien entre Single Price et GRT « réactif » ?**
  - Les incitations du Single Price conduisent à ce que le GRT « transfère » une partie de l'ajustement aux acteurs et n'intervienne qu'en dernier recours (→ GRT « réactif »)
  - Risque d'interférences entre les actions individuelles des acteurs et celles d'un GRT « proactif » ? Risque de sur-réaction des acteurs ?
- **Quel impact sur l'écart du système et le coût global ?**
  - Besoin de disposer d'analyses et de simulations de la part de RTE

REVERSEMENT DU COMPTE AJUSTEMENTS/ÉCARTS (1)

- **Objectif : réduire les incertitudes financières liées à l'échéance tardive (A+2)**
  ⇨ des informations complémentaires ne seraient-elles pas suffisantes pour les acteurs ?
  - Estimation par RTE du coefficient k annulant le solde et publication pour chaque RE d'une provision de reversement (échéances à définir en fonction des besoins comptables)
  - En complément, envisager une publication des cumuls (agrégés tous RE confondus) des écarts positifs / négatifs (permettrait aux RE de faire une estimation du k)

- **Éviter de davantage complexifier le processus de décomptes/facturation**
  - Déjà complexe avec le processus de rejeux M+3/M+6/M+12/Reversement/Recotemp

REVERSEMENT DU COMPTE AJUSTEMENTS/ÉCARTS (2)

- **Analyse rapide sur les solutions présentées par RTE le 21/01 (slide 29) :**
  - Le principe actuel est que les ajustements de l'année A soient financés par les RE de l'année A : à conserver
  - Dans les propositions fondées sur un « apurement » reporté sur une période ultérieure, vérifier les éventuels effets saisonniers
  - Intérêt d'une visibilité et d'une stabilité du k
    - Définir en amont les critères selon lesquels le k évolue ?
    - Éviter des évolutions trop fréquentes et contradictoires en cours d'année ?

- **La vérification de la facture de reversement est parfois difficile**

  Utilité de disposer d'une « facture détaillée »
  - A pas 30', données utilisées pour le calcul (Ecart M+12, Spot, tendance, PMPH/B)
  - A pas mensuel pour la part rémunération

ÉNERGIE DES RÉGLAGES I ET II

- **Gestion de l'énergie du Réglage Secondaire**
  - Un niveau centré doit rester l'objectif, et permettra de ne pas créer de flux financier
  - Du fait du décentrage du niveau de téléréglage (N moyen = - 0,08), l'énergie de réglage contribue au déficit du compte ajustements/écarts.

    Une intégration dans le compte A/E des flux financiers de l'énergie de réglage fait donc sens
  - Par ailleurs, le code Balancing demande que le PRE tienne compte du coût de l'énergie activée en réserve secondaire (FRR-automatic)

- **En toute logique, traitement similaire sur le primaire ?**

- **Besoin de faire le lien avec le GT Services Systèmes sur les modalités de prise en compte des ajustements pour motif « reconstitution SSY »**

- **Besoin de disposer d'analyses et de simulations par RTE**
  (Impact sur tendance, PRE, compte A/E …)

MUTUALISATION DES DÉSÉQUILIBRES IGCC ÉCARTS DE RÉGLAGE

- **IGCC**
  - Comment est défini le prix de netting entre GRT dans le dispositif existant ?
  - Échéance envisagée par RTE ?
  - Quel effet attendu ?
    - Volumes d'énergie nettée?
    - Besoin de réglage résiduel France ?
    - Effet sur le niveau de téléréglage ?
    - Impact financier pour les acteurs (BSP / RE) ?

- **Écarts de réglage**
  - Demande de précisions de la part de RTE sur les modalités actuelles des « rattrapages entre GRT»
  - Le code Balancing demande la financiarisation : existe-t-il déjà des méthodologies définies entre GRT ?

IMPACT DES COMMON MERIT ORDER LISTS

- **REX sur BALIT :**
  - L'effet de BALIT sur la tendance et les PRE France n'a jamais été explicité.
  - Le GT pourrait étudier la pertinence d'une correction de tendance et d'un taggage des activations liées à BALIT pour corriger le PRE

- **Futur processus TERRE (et au-delà, Replacement Reserve et FRRm)**
  - Fonctionnement très différent : BALIT = 500 MW les plus chers
    TERRE = mise en commun d'offres standards, sélectionnées par un algorithme de fixing et rémunérées au prix marginal
  - Donc impact prévisible plus important sur les volumes échangés
  - La répartition des gains ou des coûts pour les acteurs (RE et AA) reposera en grande partie sur les prix marginaux issus de l'algorithme de fixing

    → **Nécessité d'une gouvernance appropriée du projet TERRE impliquant les acteurs de marché**